

Politique Santé et Sécurité au Travail

La mine d'or de Nampala est une mine à ciel ouvert située au sud-est du Mali en Afrique de l'ouest. Elle utilise les techniques conventionnelles minières de surface et un procédé de récupération d'or connu sous le nom de carbone en lixiviation. Le périmètre de son système de management santé & sécurité au travail est représenté par l'exploitation minière et des activités connexes sur le site du village de Nampala.

A travers un processus d'identification des dangers et d'évaluation des risques et opportunités, la mine de Nampala s'engage à maîtriser les risques significatifs de son exploitation, au nombre desquels, on peut citer les conditions géotechniques, l'utilisation des engins de terrassement, la manipulation de substances chimiques, les ambiances physiques. Tous les départements de la mine s'engagent à se fixer des objectifs afin de réduire de façon continue ces risques à un niveau acceptable.

La mine d'or de Nampala reconnaît que l'excellence dans la gestion de la Santé & Sécurité au Travail est une partie intégrante de ses activités. L'hygiène du travail, la santé et la sécurité des employés constituent la priorité N°1 du **Groupe ROBEX** qui, par ailleurs a souscrit au pacte global de l'ONU et dispose d'un programme RSE. Elle s'engage à user de tout son leadership pour atteindre un standard international dans la gestion de la santé & sécurité au Travail à travers : l'établissement, la mise en œuvre et l'amélioration continue des systèmes de gestion afin d'asseoir une véritable culture sécuritaire et de performance au travail.

Nampala s'est fixé comme objectif d'établir un environnement de travail sain et sécuritaire où tous les employés, intervenants extérieurs et visiteurs se sentiront en sécurité. Des consignes et règles de sécurité sont établies par l'entreprise afin d'aider à la compréhension des risques et à l'observance d'attitudes sécuritaires par tous.

Objectifs de la Politique

Afin d'atteindre les résultats de cette politique, Nampala s'engage à :

- **Se conformer** à toutes les lois, réglementations et normes en vigueur sur la santé et sécurité au travail par l'établissement et la mise en œuvre des processus de maîtrise des risques ;
- **Etablir et mettre en œuvre** un système de management S&ST selon les exigences de la norme **ISO 45001** ;
- **Consulter et faire participer** les travailleurs et leurs représentants dans l'établissement et la mise en œuvre de la politique de prévention S&ST pour l'atteinte desdits objectifs ;
- **Intégrer** les objectifs de santé et sécurité au travail dans les processus, normes et pratiques de Nampala ;
- **Prévenir** les traumatismes et les pathologies chez les employés, intervenants extérieurs et visiteurs en privilégiant l'élimination des dangers ;
- **Utiliser** les techniques de gestion des risques pour améliorer continuellement l'hygiène, la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- **Promouvoir** la communication et la sensibilisation sur les dangers, les risques et améliorer continuellement la gestion de la santé & sécurité au travail ainsi que les critères de performance au sein des départements ;
- **Identifier** les opportunités de formation en santé et sécurité au travail pour tous les employés et à tous les niveaux ;
- **Procéder** à des audits périodiques et analyser les résultats de ces audits, fixer des objectifs de performance et mesurer les progrès au fur et à mesure afin de s'assurer de l'amélioration continue et de l'adhésion à des pratiques industrielles reconnues à sécurité optimale ;
- **Utiliser** uniquement les intervenants extérieurs et fournisseurs qui démontrent leur engagement et leur performance dans le management de la santé & sécurité au travail ;
- **S'assurer** que tous les employés et intervenants extérieurs sont responsables de la santé et sécurité sur leurs lieux de travail respectifs et qu'ils sont régulièrement évalués sur la base de leur performance en la matière. Tous les employés et intervenants extérieurs ont le devoir de travailler en sécurité, d'aider les autres en sécurité et de se faire aider en toute sécurité ;
- **Rapporter** diligemment toutes les situations dangereuses et les cas d'évènements indésirables ;
- **Allouer** des ressources appropriées au développement de la santé et sécurité au travail et une réponse adaptée aux situations d'urgences offrant aux employés et autres parties intéressées un environnement sain et sécurisé ;
- **Planifier et maintenir** un programme de surveillance médicale pour tous les employés, intervenants extérieurs et apprentis.

A Nampala, notre conviction est que toutes les blessures et maladies professionnelles sont évitables.

« Cette politique sera communiquée et diffusée partout dans la mine de Nampala et mise à la disposition de toute partie intéressée qui en fera la demande »

Le Directeur de la Mine



Date : 31 Mars 2021

